Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 10

Artikel: Corporations?
Autor: Weber, Max
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383928

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25me année | Octobre 1933 | No 10

Corporations?

Par *Max Weber.*

Trois ans de crise ont, à maints endroits, transformé l'économie en un véritable chaos. Les dirigeants de l'économie et de la politique ne trouvent pas d'issue. Faut-il s'étonner que les chômeurs et autres victimes de la crise se cramponnent à n'importe quel brin de paille et qu'ils soient tout disposés à écouter, dans le domaine économique, les charlatans de tout genre. Certains proclament que la monnaie franche est le seul moyen qui puisse nous sauver! Les corporations sont le meilleur remède, disent d'autres. Et, on arrive toujours au même résultat: un mot retentissant dissimule le manque de clarté dans lequel nous nous trouvons. Je ne voudrais pas prétendre par là que tous ceux qui parlent de corporations, n'ont pas une certaine idée bien arrêtée. Pour beaucoup d'entre eux, malheureusement, ce n'est pas le cas et pour les autres on constate que les idées concrètes qu'ils ont à ce sujet, sont aussi variées que la végétation de notre pays. Le fait que chacun interprète différemment l'objet de la discussion ne la facilite pas. Nous allons tenter de créer un peu de clarté au moyen des lignes suivantes.

Les corporations ne sont rien de nouveau!

Au moyen âge, la vie économique était réglementée dans une très large mesure par des accords des organisations professionnelles, des corporations et par des liens de l'Etat. C'était un genre de système corporatif. Les corporations furent anéanties par le capitalisme qui voulait la voie libre pour parvenir à son but: la chasse au profit sans contrainte et l'exploitation sans borne. Il apparut très vite que la liberté économique conduisait à la misère la grande partie de la population et que peu à peu la situation devenait critique pour l'économie. A ce moment-là la politique sociale se développa, ravissant bribe par bribe la liberté effrénée que s'était arrogée le capitalisme, et lui imposant des liens. L'Etat principalement se fit le pilier de cette politique sociale;

les organisations économiques prirent également peu à peu plus d'influence; les syndicats en particulier, mais des organisations patronales également se sont créé des liens autonomes par leurs institutions fédératives (que l'on songe aux caisses de secours, qui pour de nombreuses branches, forment la base de l'assurance sociale). On en vint également aux réglementations collectives, comme par exemple les contrats collectifs. Actuellement l'économie est de nouveau soumise à des liens multiples. La politique sociale d'aujourd'hui ne saurait exister sans organisations économiques. Dans les questions de politique économique également, les fédérations acquirent de plus en plus d'influence, bien que le plus souvent ce soit l'Etat qui intervienne dans la vie économique, comme aussi, d'autre part, le capital organisé (cartels et trusts).

Autrefois déjà, on tendait à donner plus d'importance aux organisations professionnelles, voire même d'en faire les organes exécutifs de la politique économique et sociale de l'Etat. A diverses époques, ce point de vue fut discuté aussi bien par les milieux ouvriers que par ceux des patrons. C'est ainsi qu'à l'occasion du congrès ouvrier général suisse de 1890, le problème des corporations fut discuté sur la base de thèses présentées par le conseiller national Cornaz et Hermann Greulich. La proposition de Cornaz, préconisant la création de coopératives professionnelles obligatoires, composées d'ouvriers et de patrons, fut rejetée pour ainsi dire à l'unanimité. Le postulat tendant à la formation d'organisations communes de patrons et d'ouvriers, fut particulièrement combattu. Même les délégués des sociétés ouvrières catholiques rejetèrent les thèses de Cornaz qu'ils estimaient aller trop loin. Le congrès se borna donc à revendiquer la revision de la Constitution fédérale qui confère à la Confédération la compétence de légiférer dans le domaine des arts et métiers. (Ce qui fut réalisé en 1908 par l'article 34ter.) Le congrès revendiqua en outre la création de coopératives professionnelles auxquelles on conférerait des droits corporatifs tout en séparant nettement les organisations ouvrières de celles des patrons. En 1893, le congrès ouvrier à Bienne se prononça en faveur des coopératives professionnelles obligatoires, mais prévoyant l'organisation séparée des ouvriers et des patrons.

Les patrons également ont très souvent discuté du même problème, cela spécialement aux périodes de haute tension sociale. Aussi longtemps que les patrons se sentent forts, ils ne veulent pas d'une collaboration avec le mouvement ouvrier, au contraire, ils lui livrent la lutte la plus âpre. Par contre, dès que le mécontentement, qui s'accumule parmi les masses ouvrières par suite de l'exploitation et des mauvais traitements dont elles sont les victimes depuis de longues années, menace d'éclater ceux qui autrefois menaient la lutte de classe la plus âpre, prêchent soudain « la communauté de travail » et « la paix sociale ». Il en

fut ainsi en 1919 à l'époque révolutionnaire; il en fut ainsi pendant la guerre, alors qu'on voulait obtenir le plus grand rendement possible de la classe ouvrière. C'est à ce moment-là qu'en Angleterre, en Allemagne, un peu partout on créa des « Communautés de travail », des Conseils économiques, des Conseils industriels et autres. Des organisations de ce genre virent également le jour en Suisse. Rappelons l'Ostschweizerische Volkswirtschaftsbund (Union des intérêts économiques de la Suisse orientale), à St-Gall, qui devait réunir les organisations ouvrières et patronales, mais qui après quelques années fut vouée à l'oubli. A la même époque fut fondée une fédération des ouvriers et patrons de l'industrie bâloise du ruban, une institution typique de bienfaisance qui a pu être maintenue jusqu'à présent, mais dans laquelle il n'est pas question d'égalité des droits.

Aujourd'hui, l'idée des corporations n'a surgi qu'en connexion avec l'idéologie fasciste qui tend à l'élimination des oppositions de classes et que les fronts et ligues suisses ont admise dans leur vocabulaire.

Qu'est-ce que la corporation?

Si l'on veut définir exactement les diverses tendances que dissimule le mot « corporation », on fera bien de parler *d'économie fédérative.* Corporation signifie *la réglementation autonome des questions économiques et sociales par les fédérations,* par opposition à la réglementation souveraine de l'Etat.

Il existe une quantité de degrés et de variations suivant le genre et le rang de développement de cette économie fédérative. Le point important, c'est avant tout la distinction fondamentale entre la *réglementation libre* et celle qui est soumise à la *contrainte de droit public.* On peut établir encore une autre distinction d'après la forme de l'organisation (composition *paritaire* ou *corporative*). Les tâches peuvent également offrir une grande variété. La répartition des compétences aux fédérations peut s'étendre de la défense des intérêts des membres en ce qui concerne la réglementation des questions communes, jusqu'à la prise en main de la direction de l'économie. On pourrait les répartir à peu près comme suit:

a) les tâches professionnelles (par exemple le placement des ouvriers, le contrat de travail collectif);

b) les tâches sociales (assurance);

c) les tâches d'ordre économico-politique (intervention dans les questions de politique douanière, de politique des impôts, etc.);

d) les tâches de l'organisation économique.

Le mouvement des corporations qui s'est manifesté en Suisse romande, repose sur les principes suivants: Elles ont pour but de remplacer la lutte des classes par la collaboration des classes.

Pour y parvenir il faudrait organiser la vie économique et sociale d'après les professions. Les patrons, ouvriers et employés devraient être organisés dans des fédérations professionnelles qui à leur tour formeraient des corporations. Au point de vue conception, ces fédérations professionnelles seraient libres et pourraient également avoir une certaine tendance religieuse ou politique (les divers courants auraient droit à la représentation proportionnelle), tandis que la corporation, qui est appelée à défendre les intérêts de la profession, devrait être neutre et obligatoire. Les corporations auraient à créer des Chambres professionnelles auxquelles tous les milieux professionnels, les patrons comme les ouvriers et employés, devraient être affiliés. Les corporations devraient avoir un caractère de droit public et leurs décisions devraient être obligatoires. Elles auraient pour tâche de réglementer: les conditions de travail, les contrats collectifs, les questions d'apprentissage, l'organisation de la production; en outre, les corporations auraient également à s'occuper d'assurance à base paritaire, comme par exemple l'assurance-chômage. Les décisions devraient être prises de telle manière que chaque groupe d'une corporation (patrons, ouvriers, employés) se prononce à la majorité. Un Conseil économique, qui servirait d'organe consultatif pour les autorités exécutives, serait en outre prévu.

Les corporations dans l'Etat fasciste.

Les corporations jouent un rôle spécial dans les pays où règne la dictature fasciste. Un dictateur doit se mettre en garde de tous côtés, contre toutes surprises possibles. Sur le terrain politique, il a abattu l'adversaire, sinon il ne serait pas dictateur. Mais aussi longtemps qu'il existera des organisations autonomes dans le domaine économique ou autres, il y a danger pour le régime fasciste. Il n'y a donc pas d'autre solution que de rendre ces organisations inoffensives. Il faut, soit les exterminer — ce qui n'est pas possible pour les organisations économiques, car sans elles la vie économique ne pourrait subsister — ou recourir au seul moyen possible, les soumettre complètement. A cet effet le fascisme a *incorporé* les organisations professionnelles, qu'il nomme corporations, *à l'Etat.* « Tout dans l'Etat, *rien hors de l'Etat* et surtout *rien contre l'Etat* », telle est la devise du fascisme. Elle s'applique également à d'autres dictatures. Pour justifier par ses représentants, l'incorporation et la domination complètes, l'Etat dictatorial confère aux organisations économiques des *compétences* d'ordre national, il en fait, dans une certaine mesure, des *organes nationaux,* mais naturellement à la condition qu'elles poursuivent une politique agréable au dictateur et qu'elles tolèrent comme chefs des personnes qui lui agréent. Le but du système des corporations, comme il a été instauré en Italie par la « Carta del Lavoro » en 1927, n'a donc nullement le caractère d'une rénovation économique. Le but unique est la *sécurité de*

la dictature. (L'article de J. Belina qui suit, donne tous les détails complémentaires sur la législation ouvrière de l'Italie.)

Les choses se passeront exactement de même en *Allemagne.* Les syndicats et les organisations patronales, comme les organisations religieuses, voire même les sociétés de chant et les clubs de quilles, tout doit être « synchronisé », sinon l'opposition contre la dictature pourrait provenir de ces sociétés et de là mettre le régiment-nazi en danger. On constate le même phénomène en *Russie* également. Dans ce pays, la dictature a créé son point d'appui sur un système de conseils, afin de rendre aussi vite que possible toute opposition des ouvriers ou des paysans inoffensive.

Il va de soi que les organisations économiques ainsi incorporées à l'Etat, qu'elles s'appellent corporations ou conseils, n'ont rien de commun avec les organisations libres qui peuvent défendre les intérêts de leurs membres; ce sont au contraire des « *organes de la dictature* » entièrement dominés par elle et qui sont utiles au but qu'elle poursuit.

Notre position à l'égard des corporations.

Nous ne jugeons pas suivant des dogmes, mais uniquement d'après l'expérience pratique. Les syndicats ont pour but de défendre les intérêts des travailleurs. Si les corporations doivent faciliter l'accomplissement de cette tâche, nous les admettrons avec plaisir; mais si elles doivent la rendre plus difficile, nous les combattrons.

Nous allons nous occuper tout d'abord de la *corporation dans l'Etat fasciste.* Une lutte pour le maintien et l'amélioration des conditions de travail ne peut se faire que par les *organisations ouvrières libres et indépendantes.* Toute « synchronisation » soumet les syndicats à la volonté d'une autre instance qui ne défend pas les intérêts de la classe ouvrière, mais les siens propres. « Un syndicat national, — écrit F. Borkenau * — si tout va bien, n'est autre qu'un inspectorat étendu des fabriques, si cela va mal, une vaste organisation de mouchardage. » C'est pourquoi, si le mouvement syndical ne veut pas abandonner les ouvriers et lui-même, *il doit en toutes circonstances lutter pour son indépendance.* Et cela sera aller à l'encontre de toute dictature, qu'elle soit fasciste ou prolétarienne. Une seule chose s'impose contre la corporation de l'Etat dictatorial: *la lutte la plus acharnée.*

Par contre, l'attitude des syndicats à l'égard des plans de corporations, tels qu'ils sont discutés actuellement en Suisse, peut être sensiblement autre. Si, par corporation, on entend: la réglementation des conditions de travail par contrats collectifs, l'applicabilité générale de contrats de ce genre, la création de tribunaux arbitraux pour les conflits du travail, la création de commissions

* Dans les archives pour la science sociale et la politique sociale, février 1933.

paritaires chargées de s'occuper des questions d'apprentissage, etc., nous déclarons: Ce sont là toutes *des revendications des syndicats,* pour lesquelles ils luttent depuis toujours. Les partisans des corporations ne demandent rien de nouveau, ils ont copié pour ainsi dire tout leur programme sur celui du mouvement ouvrier syndical libre.

Sur un certain point décisif, les opinions divergent. Les représentants des corporations croient fermement que les *oppositions de classes* peuvent être éliminées et remplacées par la communauté, si les patrons et les ouvriers sont affiliés à une organisation économique commune. Constatons tout d'abord que les syndicats ne craignent pas de prendre contact avec les organisations patronales, pour autant qu'on accorde aux ouvriers le *libre choix* de leurs représentants. Ce sont au contraire les excitateurs parmi les patrons qui se refusent à toute négociation avec les syndicats. Ce serait se faire illusion que de croire toute opposition d'intérêts anéantie à jamais, du fait seul que des représentants patronaux et ouvriers auraient pris place à la même table pour discuter. Il est vrai que les deux classes ont un intérêt commun à la prospérité de l'industrie et à l'économie publique. Mais il y aura toujours des dissensions quant à la répartition du rendement de l'économie. De plus, les partisans de l'idée des corporations ne veulent absolument pas reconnaître que la position du capital dans l'économie actuelle est beaucoup plus forte que celle du travail. La réunion de patrons et d'ouvriers dans une même organisation équivaudrait dans maintes industries, à l'abandon complet des *intérêts ouvriers.*

Dans leur foi en la communauté du travail, les adeptes du « corporationisme » commettent la même faute capitale que le libéralisme il y a cent ans. A ce moment-là on déclarait que les entraves créées par les corporations n'étaient plus nécessaires pour assurer une compensation équitable; étant donné le grand nombre d'artisans et de petits boutiquiers, la liberté du commerce et de l'industrie ne favoriserait personne, puisque tout le monde était à peu près au même niveau. C'est exactement le contraire qui se produisit plus tard, et la liberté économique dût être limitée au plus vite, au profit des faibles au point de vue social. Si l'illusion des libéraux était excusable du fait qu'ils ne pouvaient prévoir l'industrialisation et la concentration du capital, l'illusion que l'on a aujourd'hui de la possibilité d'une égalité sociale, n'a pas d'excuse, car tous ceux qui ne craignent pas de voir la réalité en face, peuvent se rendre compte de la différence qu'il y a dans les conditions du pouvoir. On ne saurait faire usage d'une meilleure illustration que celle qu'employa Robert Seidel lors du congrès ouvrier suisse en 1890 pour commenter les idées de communauté de travail préconisées par Cornaz. Seidel compara l'union des patrons et des ouvriers dans des coopératives professionnelles au mariage entre cigognes et grenouilles, dans lequel

les ouvriers représentaient les grenouilles qui se faisaient manger par les cigognes, les patrons. *Il ne sert de rien de parler de l'égalité des droits, aussi longtemps que les détenteurs des moyens de production ont le pouvoir et que les ouvriers dépendent d'eux.*

Il convient de mentionner dans ce même chapitre, notre attitude à l'égard de la *grève.* L'organisation corporative supprimera la grève, bien entendu la grève *des ouvriers,* c'est-à-dire le *refus* organisé de travailler à des conditions inacceptables. Par contre, ce que l'Etat corporatif n'empêche pas, ne cherche même pas à empêcher, c'est la grève *du capital.* Dans les pays fascistes, la grève des ouvriers est interdite; par contre, le capital peut fixer des conditions par lesquelles il se met à la disposition de l'économie, sinon il se retire ou s'enfuit à l'étranger. Conséquence: *Le capital dicte* les conditions de travail et la *classe ouvrière* est livrée sans défense à sa volonté.

Nous répétons: Les syndicats profitent de toutes les occasions pour lutter en faveur de conditions de travail équitables. Si les patrons sont disposés à consentir à une réglementation raisonnable, les syndicats ne s'y refuseront pas, mais quoi qu'il en soit, ils revendiquent pour la classe ouvrière la possibilité de défendre librement ses intérêts.

Organisation de l'économie.

Les représentants des corporations, quoique d'une manière tout à fait réticente et aussi peu claire que possible, discutent également de la nouvelle organisation de l'économie. S'ils sont vraiment sincères dans leur désir de travailler à l'organisation d'une nouvelle économie, qui améliorera la situation économique et qui avant tout supprimera la crise, ce fléau le plus terrible pour les travailleurs, nous disons: C'est là aussi *notre* ancienne revendication. Les syndicats libres ont été les premiers à préconiser l'économie dirigée.

Depuis de longues années, l'Union syndicale suisse demande *que l'on ait recours à la collaboration des organisations économiques* pour qu'elles puissent discuter et réglementer en commun les questions actuelles touchant l'économie. A son point de vue, cette collaboration devrait être autre que celle qui se fit dans le cartel de la benzine et qui nous fut donnée en exemple par le Dr J. Lorenz comme première « corporation ». Tous les milieux économiques, en particulier les consommateurs également, doivent être suffisamment représentés afin de pouvoir opposer la résistance nécessaire à tout empiétement et à toute exploitation d'un pouvoir économique quelconque. L'Union syndicale suisse lutte également pour la création d'un « Conseil économique » dont les décisions devraient naturellement être soumises à la consécration définitive du Parlement, le représentant *démocratique* du peuple.

Mais les syndicats se rendent très bien compte que toute organisation économique n'atteindra qu'imparfaitement son but

aussi longtemps que le profit sera le principe économique dominant. C'est pourquoi ils travaillent pour l'édification d'un ordre économique dont le but sera de *couvrir les besoins de tous les hommes.* Pour faciliter l'application de cette réglementation, ils luttent pour *le contrôle de l'économie capitaliste* (publicité, contrôle des banques et de l'exportation du capital, contrôle des cartels), ils travaillent au développement de l'économie communale, de l'économie étatiste dans la Confédération et les cantons et à l'organisation coopérative sous toutes ses formes (coopératives de consommation, d'habitation, de production); car seule *l'économie collective organisée* pourra tarir les innombrables sources de pertes du système économique actuel et répartir équitablement entre toutes les couches des travailleurs, le rendement de l'économie.

*

Nous concluons en disant que l'idée de corporation, pour autant qu'elle reflète une pensée réellement positive, est une copie du programme du mouvement ouvrier. A part cela, elle crée des illusions et nuit à la clarté, parce qu'elle croit que la classe ouvrière pourrait obtenir de *meilleures conditions d'existence sans avoir à lutter à ce sujet* et parce qu'elle proclame partout qu'on peut réduire la toute-puissance du capital et supprimer les dommages immenses causés par la constitution économique actuelle sans toucher à la puissance du capital. *Ce mouvement fait donc le jeu du capitalisme contre lequel il veut soi-disant lutter.*

Les corporations professionnelles et les syndicats libres.

Par *Joseph Belina.*

Le caractère du mouvement des syndicats libres ressort du nom même de l'organisation: Ce sont « des organisations d'ouvriers qui cherchent à améliorer les conditions de travail et qui ont pour but de régner sur le marché du travail. Le but et l'idéal des syndicats sont liés à la destinée du salarié qui est libre, ne possède rien, qui doit faire valoir sa force de travail sur le marché, et dont le salaire est la seule source de revenu... Selon leurs dogmes les syndicats ont pour tâche primordiale de lutter pour améliorer les conditions de salaires et de travail de leurs membres... En principe tous les syndicats voient dans la grève le dernier moyen que puisse utiliser leur politique lorsque toutes les méthodes pacifiques, pour obtenir la conclusion d'un contrat, sont épuisées... Dans la législation allemande de l'après-guerre, les syndicats sont qualifiés d'Association économique des ouvriers. Mais toutes ces associations économiques ne sont pas considérées comme syndicats, seules celles qui selon leurs principes sont d'accord et ont la